Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Administration
Sous-direction du Développement Professionnel et des Relations Sociales
Bureau des Concours
78, Rue de Varenne -
75349 PARIS 07 SP
Suivi par : **Christine PALOMAR/Célia VERRES**
Mail : christine.palomar@agriculture.gouv.fr
Celia.verres@agriculture.gouv.fr
Tél : 01.49.55.41.38/42.13
Fax : 01.49.55.50.82
Réf. Interne : **NTSS2004postes.doc**

NOTE DE SERVICE

DGA/SDDPRS/N2004-1076

Date : 16 FEVRIER 2004

Date de mise en application : immédiate

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales
A

Mesdames et Messieurs les Directeurs et
Chefs de service d'administration centrale,
des services déconcentrés, des
établissements d'enseignement et des
établissements publics

Objet : Concours, examen d'aptitude technique spéciale et examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture.

Bases juridiques : Décret n° 96-501 du 7 juin 1996 portant statut particulier du corps des techniciens des services du ministère chargé de l'agriculture modifié par le décret n° 2000-772 du 1er août 2000; Arrêtés du 24 septembre 1996 (J.O. du 9 octobre 1996) abrogé et remplacé par l'arrêté du 23 avril 2003 (J.O du 08 juin 2003).

Résumé : Modificatif à la note de service DGA/SDDPRS/N2003-1279 du 15 septembre 2003 relative aux concours, à l'examen d'aptitude technique spéciale et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture.

Mots Clés :TECHNICIENS SUPERIEURS DES SERVICES TSSMAP

DESTINATAIRES	
Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés Établissements d'enseignement agricole Établissements publics	Pour information : IGA IGIR et IGVIR Syndicats

La note de service DGA/SDDPRS/N2003-1279 du 15 septembre 2003 relative aux concours, à l'examen d'aptitude technique spéciale et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture est complétée de la manière qui suit :

Nombre de postes offerts au recrutement au titre de la session 2004 :

Nombre de postes par voie de recrutement et par spécialité	Techniques Agricoles	Génie Rural	Travaux Forestiers	Vétérinaire
Concours Externe	14	14	7	21
Concours Interne	5	6	3	8
Examen d'Aptitude technique spéciale	6	6	/	11
Examen professionnel	2	12	2	8

L'Adjoint au directeur du développement professionnel
et des relations sociales

Pierrick HUET